



DIOCESE DE LISALA

L'EVEQUE

N° Réf. : EV.LIS/JBL/097/25

DECRET PORTANT PROVISION DES OFFICES ECCLESIASTIQUES

Nous, José-Bernard LIKOLO BOKAL'ETUMBA, par la grâce de Dieu et la bienveillance du Siège Apostolique, Evêque de Lisala;

Aux lecteurs du présent décret, salut et bénédiction dans le Seigneur ;

Considérant le souci de pourvoir au besoin spirituel, pastoral et administratif de l'Eglise-Famille-de-Dieu à Lisala ;

Vu les dispositions des canons 146, 148, 149, § 1 et 157

Vu l'urgence et la nécessité de procéder à la provision canonique de quelques offices ecclésiastiques et au changement à certains postes ;

Après avoir procédé à des consultations requises ;

DECRETONS :

Art. 1 : Sont nommés au regard de leurs noms aux fonctions suivantes:

I. LA CURIE DIOCESAINE

Secrétariat-Chancellerie

Abbé Diacre Pierre MOBULA : Secrétaire-Chancelier

Bureau Diocésain de signalement d'abus et d'audit

- Abbé Jean ALEMA : Official Responsable
- Abbé Richard-Modeste MBAKALA : membre
- Abbé Hervé-Bonaventure MOBANDA : membre
- Mr Camille NGUMA : membre

II. ECONOMAT DIOCESAIN

- Abbé Paulin AZIMA : Econome diocésain intérimaire
- Révérende Sœur Myriam MAKILO : Econome diocésaine adjointe, en charge de Ressources humaines et du suivi des unités de production.

- Acolyte Antonio d'Oliveira NTETANI : comptable

III. PETIT SEMINAIRE NOTRE-DAME DE GRACES ET PROPEDEUTIQUE SAINT JOSEMARIA ESCRIVA/ BOLONGO MOLONGO

- Abbé Trésor-Etienne AKOBOSUSU : Recteur
- Abbé Benjamin IPOLO : Vice-Recteur, chargé des études et de la réforme de la Propédeutique
- Abbé Jean ALEMA : Animateur spirituel
- Abbé Diacre Antoine-Platini EBENGA : Econome
- Abbé Diacre Camille NGENDOMA : Bibliothécaire
- Acolyte Delphin BOSAKA : Stage prédiaconal

IV. CARITAS-DEVELOPPEMENT

Docteur Blaise KPINGAMA : Coordonnateur intérimaire

Bureau Diocésain de Développement (BDD)

Révérant Frère Aimé YAKAWE : Directeur et chargé du service de paie des enseignants

Bureau Diocésain des Œuvres Médicales (BDOM)

Docteur Blaise KPINGAMA: Directeur

Art. 3 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret qui sort ses effets à la date de sa signature.

Donné à Lisala, en notre curie épiscopale, le quatrième jour du mois de septembre de l'année du Seigneur deux mille vingt-cinq.

† **S.E. Mgr José- Bernard LIKOLO**



Evêque de Lisala

Par mandement de l'Evêque
Abbé Diacre Pierre MOBULA



Secrétaire-Chancelier

